



Divorce pour faute demandé par le défendeur

Par **Lydie75**, le **22/03/2020** à **17:10**

Bonjour,

Informée que la procédure du divorce pour faute est longue, j'ai déposé la première demande de divorce par consentement mutuel dont je regrette maintenant car mon futur ex mari étranger a déposé une demande de divorce pour faute. A savoir que ce dernier a quitté le domicile conjugal, ne répondait pas aux courriers de mon avocate? Par peur de perdre sa carte de résident 10 ans (vie privée et familiale), monsieur a attendu 1 an pour déposer sa requête de divorce pour faute auprès du JAF. qui a lieu début de ce mois. MA QUESTION EST : Ai-je des démarches à entreprendre avant de recevoir l'ONC ? J'ai l'impression que mon avocate me défend pas correctement peut-être parce que j'ai droit à l'AJ !

Maintenant je ne veux plus dire AMEN à monsieur et je souhaite me défendre et connaître mes droits correctement. Que pourrais-je faire quand je recevrais l'ONC ?

C'est incompréhensible cette situation : MR QUITTE LE DOMICILE ET DEMANDE LE DIVORCE POUR FAUTE !!!

je suis désespérée !

Par avance, merci pour vos précieux conseils et réponses.

Bien cordialement,

Par **Visiteur**, le **22/03/2020** à **18:28**

Bonjour

Il tente peut-être le tout pour le tout, il est important de savoir que la faute ne se présume pas et que les griefs invoqués, aussi graves soient-ils, doivent être prouvés.

De plus, si vous disposez d'un dossier solide et antérieur à cette demande, comportant les preuves qu'il a déserté le domicile et ses refus de répondre à votre avocate, le juge en tiendra compte.

Au-delà, si vous soupçonnez un mariage "gris" pour obtenir des papiers de résidence, vous pourriez très bien contre-attaquer en entamant une démarche d'annulation du mariage pour "défaut d'intention matrimoniale"

Par **Lydie75**, le **22/03/2020** à **19:38**

Merci beaucoup Maître pour votre réponse rapide. Il est vrai que je voulais soit faire une requête pour annulation du mariage ou divorce pour faute mais mon avocate m a déconseillé car cette dernière m avait averti que la procédure est interminable donc je l ai écouté et fait la démarche en premier pour un divorce par consentement mutuel. Abandon du domicile conjugal depuis août 2018 de Mr ! J ai comme preuves : main courante pour abandon du foyer et envoyé un courrier à la préfecture pour motif : soupçon d un mariage frauduleux à but migratoire, violences verbales et abandon du foyer. Il est possible que Mr a reçu une OQTF car j ai été convoqué en juillet 2019 à la Préfecture suite à mon courrier que je leur avais adressé.

Ceci dit, je dois attendre le prononcé de l ONC !

Maître, qui reçoit l ONC? Mon avocate et ou, moi?

Bien cordialement,